



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angers, le 16 aout 2022

Levée de l'arrêté préfectoral pour risque très sévère d'incendie.

Les précipitations qui touchent actuellement le département et la baisse des températures amènent la préfecture de Maine-et-Loire, suite aux préconisations de l'Office National des Forêts, à lever l'arrêté préfectoral en cours pour risque très sévère d'incendie.

L'interdiction portant sur l'accès aux milieux forestiers prend donc fin ce jour.

Toutefois la préfecture appelle à la vigilance de chacun face aux risques d'incendies dans le département, fortement touché ces derniers jours. Il est recommandé à la population de maintenir les mesures de prévention contre les départs de feux de forêt et de végétation, à savoir :

- Ne pas fumer dans les zones forestières et ne pas jeter les mégots par la fenêtre de son véhicule
- Organiser les barbecues loin de la végétation qui peut facilement s'enflammer
- Réaliser ses travaux loin de la végétation et prévoir un extincteur à portée de main



